Image not found or type unknown

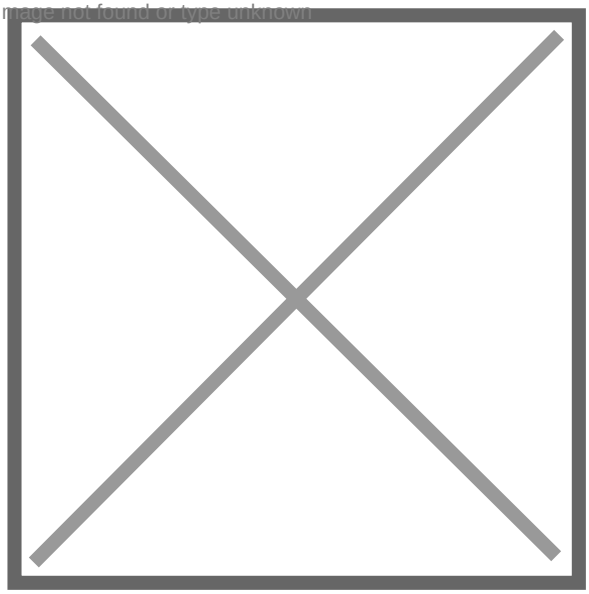

A t'on le droitdee me demander un dédommagement???

Par **jay83**, le **28/09/2009** à **09:10**

Bonjour,ma compagne et moi avons mis un véhicule en vente sur internet .Une personne tenant un garage de véhicule d'occasion sur la région parisienne m'appel pour avoir des renseignements,il négocie le prix à 4500€ par téléphone et me dit qu'il est d'accord.Il m'envoit également un mail comme quoi il me confirme qu'il m'achéte le véhicule et me demande à quel ordre doit il mettre le chéque de banque.Je précise qu'a ce moment là la personne n'a toujours pas vu la voiture.Cette personne me donne rendez vous à la gare de Lille où son pére regardera la voiture et me réglera.Nous faisons donc la route(environ 70kms avec le véhicule en question plus une seconde voiture en pensant ne revenir qu'avec cette derniére)pour aller à sa rencontre.Le pére du Monsieur nous y attendez,regarde la voiture comme prevu et ce rend compte que le véhicule n'a pas la climatisation,je precise que notre annonce ne mentionné en aucun cas cette option sur notre véhicule.Le pére téléphone à son fils qui est l'acheteur et me le passe,ce dernier m'explique qu'il ne veux pas de ce véhicule et me traite de menteur,que la voiture ne vaut plus 4500€ mais 3000€ sans la clim et que je lui fais perdre son temps(d'un ton vulgaire et désagréable).C'est alors qu'il me somme de lui payer comme dédommagement le billet de train aller retour et le temps perdu sois environ une centaine d'euros,sans quoi il engagera des poursuites judiciaires.Je refuse donc de lui verser le montant comme je trouvai ça anormal et le contact raccrocha.Le pére de ce dernier me demanda si un accord fût convenu avec son fils et je repondi que je refusa de payer quoi que ce sois.Ce Monsieur s'eclama qu'il n'avait plus de temps à perdre et s'en alla. Je précise qu'aucun papier nous engageant à verser un dédommagement quelquonque ni à vendre ce véhicule à cette personne ne fût signer,seul le mail confirmant que la personne nous acheterai le véhicule est en notre pocession.Ma question est est ce que cette personne peut vraiment nous poursuivre pour ne pas lui avoir régler son dédommagement? Jérôme .62

Par **frog**, le **28/09/2009** à **09:34**

[citation]est ce que cette personne peut vraiment nous poursuivre pour ne pas lui avoir régler son dédommagement?[/citation]
Non.

Par **jay83**, le **28/09/2009** à **09:53**

Merci pour votre réponse.Salutation

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés